

DEPARTEMENT DU GARD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité



MAIRIE - 30200 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS

Téléphone : 04.66.79.26.06

contact@saintetiennedessorts.fr

**ARRRETE MUNICIPAL N° 2025-03
D'OCCUPATION DE VOIRIE
SOCIETE DAUMAS**

Le Maire de la commune de SAINT ETIENNE DES SORTS,

Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la société DAUMAS est chargée du curage de fossés de la commune situé :

- Chemin du Stade
- Chemin du Jonquier
- Chemin de la Jalette

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules de la société DAUMAS sont autorisés sur la voie publique.

Article 2 : Cet arrêté est valable du 3 mars 2025 au 21 mars 2025.

Article 3 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Pont Saint Esprit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur Le Maire
Stéphane MARCELLIN

